

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME III.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1853

JETON INÉDIT AUX ARMES D'AUDENARDE.

PL. XVI, FIG. 5.

L'estimable numismate hollandais, Van Loon, a publié, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas*, diverses médailles qui rappellent les principaux événements accomplis à Audenarde sous le règne de Louis XIV. Mais, malgré son zèle, plusieurs monuments commémoratifs de ce règne glorieux ont échappé à ses investigations. Nous citerons, parmi ce nombre, le petit jeton historique dont voici la description :

Av. Buste de profil de Louis XIV. *Lég.* : LVDovicvs XIII
DEI GRATIA FRANCIE ET NAVARRÆ REX.

Rev. Les armes d'Audenarde. *Lég.* : PRVDENTIA DVCE,
COMITE FORTITVDINE. *Ex.* : 1676.

Arg. — Diam. 0.27. Ép. 0.02.

La légende du revers fait évidemment allusion à la levée du siège d'Audenarde, opérée par l'active prévoyance du prince de Condé, au mois de septembre 1674. Audenarde, alors au pouvoir de la France, fut investie tout d'un coup par une armée nombreuse, combinée des troupes de la Hollande et de l'Espagne, et commandée par Guillaume III, stathouder de Hollande. Quoique bien fortifiée et défendue par une garnison de plus de trois mille hommes, cette ville était sur le point de céder devant le nombre, quand le

prince de Condé, averti des opérations de l'ennemi, rassembla, en toute hâte, les garnisons de quelques villes du Hainaut et de la Flandre, et, les ayant jointes à son armée, marcha droit aux troupes alliées qu'il força, au moyen d'un stratagème habilement combiné, de lever le siège et de se replier sur Gand.

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par deux passages tirés des registres aux comptes communaux d'Audenarde, ces jetons n'ont pas été confectionnés uniquement dans le but de perpétuer le souvenir de ce mémorable événement, mais encore de récompenser les hauts dignitaires de cette ville, pour la fermeté et le dévouement qu'ils déployèrent au milieu des horreurs du siège. On peut donc ranger ces pièces dans la catégorie des jetons *d'étrennes* ou *de présents*. Voici les passages en question :

« Payé à S^r Josse Kerchove, à Paris, pour les jettons d'argent, par ordonnance et quittance, 855 f^b 17 es. par. »

« Payé à Josse Van den Kerchove, demeurant aux Goubains, à Paris, pour 42 douzaines de jettons d'argent distribués à mess^{rs} le gouverneur, intendant, le lieutenant du roy et au magistrat, y compris les frais; par ordonnance du 7 janvier 1678. . . . 954 f^b 16 es. par. (1). »

Avant 1675, on ne rencontre, aux archives d'Audenarde, aucun renseignement relatif à des présents de cette nature; ce qui nous autorise à supposer que l'usage de répartir un certain nombre de ces petits monuments commémoratifs entre les principaux dignitaires de cette ville y a pris naissance vers cette époque. Cet usage, au reste, ne fut ni

(1) Registres aux comptes de la ville d'Audenarde, années 1675 et 1678.

régulier, ni de longue durée. Sous la domination française, on compte seulement six distributions. Sous le régime espagnol, les jetons furent remplacés par de la monnaie courante (¹), et tout porte à croire que la suppression de cette coutume aura eu lieu à Audenarde, en même temps que dans les autres villes, c'est-à-dire vers le milieu du xviii^e siècle.

Ces pièces furent confectionnées à Paris. On les expédiait à Audenarde par l'intermédiaire de Josse Van den Kerchove, natif de cette dernière ville, et qui succéda à son compatriote Philippe Robbins, en qualité de chef-ouvrier de la célèbre manufacture des Gobelins, poste que celui-ci dut quitter inopinément pour des motifs de santé. Nous avons découvert, aux archives d'Audenarde, une lettre autographe flamande de Van den Kerchove, adressée à M. Van Verren, receveur de cette ville. Comme elle se rapporte à l'objet qui nous occupe, nous croyons devoir en donner ici une traduction :

« A Paris, le 15 novembre 1676.

« Monsieur, j'ai expédié, hier, par Adrien Debbaut,
« voiturier d'Anvers, trente-six douzaines de jetons d'argent
« pesant 15 lb, à 55 lb 10 es., font 455 lb 10 es.; douane,
« 19 lb 10 es.; acquit, marque, emballage, boîte, 50 es.
« J'ai donné 50 es. à la Monnaie pour leur expédition. Il
« n'y a plus qu'une Monnaie; on y est tellement accablé de
« besogne, qu'on ne peut en venir à bout. Les commis de

(¹) Item betaelt an burgmeester, scepenen, pensionnarissen, greffier ende tresorier, de somme van ses hondert twee ponden pars., in redemptie van huerlieder silvere pennynghen, par ordonnancie van den 24 decem-ber 1694, vis ij lib. par. (*Ibidem*, année 1694.)

« Tournay y sont depuis quatre mois et n'ont rien pu obtenir. J'ai eu, cette fois, la plus grande peine du monde pour être servi; j'ai dû me rendre, à cet effet, plus de quinze fois en ville. Port de lettres et pour ma peine, 22 f^b; font ensemble 160 patacons, pour lesquels j'ai fait disposer sur vous. Si vous avez encore besoin de mon service, je vous autorise à recourir librement à celui qui est de tout cœur,

« Votre affectionné serviteur,

« VAN DEN KERCHOVE (1). »

Il n'existe, à notre connaissance, que deux exemplaires du jeton qui fait l'objet de cette notice : l'un est mentionné dans le catalogue d'une vente de monnaies et de médailles qui eut lieu à Audenarde, en 1850 (2); l'autre fait partie

(1)

« A Paris, le 13 novembre 1676.

« Monsieur, op gisteren syn van hir vertrocken 36 douzaine silvere penningen, door Adrian Debbaut, voerman van Antwerpen. Sy wegen 13 f^b à 55 f^b 10 sch. syn 455 f^b 10 sch.; douane, 19 f^b 10 sch.; acquit, « marque, emballage, boîte, 50 sch. et j'ay donné 50 sch. à la monnoye « om te doen expedieren. Daer en is maer een monnoye mier; daer is soo « veel werck dat me daer ghien ende en can erighen. De commis van Doornicke sinder nau 4 maent geweest, en syn noch niet ghedaen; hebbe « dese mael groitte moitte gheadt; hebber mier à 15 mael om in de stat « ghewceest; port van brieven, ende voor my 22 f^b, in alles 160 patacons, « die op Ul. hebbe ghetrocken. Alsoo hir its voorvalt tot Ul. dienst, « moght liberlick commanderen au dy is uyt al syn herte,

« Ul. gheaffectionneerden dienaer,

J. VAN DEN KERCHOVE. »

(2) *Catalogue d'une collection de médailles et monnaies anciennes et modernes, la plupart en or et en argent, délaissées par feu M. J.-B. Vander Meerseh, en son vivant orfèvre à Audenarde, etc.* Ce jeton y figure sous le n^o 55, et fut adjugé à un florin dix cents. La bibliothèque publique en

de la collection monétaire de M. Goetghebuer, à Gand, qui a bien voulu nous autoriser à en prendre un dessin. Il paraît pourtant qu'il en a été confectionné un nombre assez considérable, puisque le relevé de ceux distribués sous la domination française s'élève à environ deux mille.

Ce qu'on peut conjecturer de plus probable relativement à la disparition de ces pièces, c'est que les dignitaires, avides d'en retirer la valeur intrinsèque, s'en seront promptement débarrassés, et qu'à l'exception d'un petit nombre, toutes auront passé au creuset.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

conserve un mauvais cliché en plomb, provenant de la collection de M. Bevernaege-Hoornaert. Malgré la défectuosité de l'empreinte, il nous a été permis de constater une variété de type entre cet exemplaire et celui que possède M. Goetghebuer.



1.



C.



2.



A.



3.



A.



4.



A.